

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 143 (1998)  
**Heft:** 9

## **Inhaltsverzeichnis**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 11.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## SOMMAIRE ■

Septembre 1998

Pages

**Politique de sécurité**

- L'armée suisse à l'horizon de l'Armée 200X 3
- Comparaison entre les rapports Brunner et Blocher 7
- Bernard Wicht donne une réplique à la Commission Brunner 12

**Politique de défense**

- Le programme d'armement 1998 14

**Armée 95**

- Les « M-109 » revalorisés 19

**Armée 61**

- La Suisse et les plans du Pacte de Varsovie (1) 22

**Dossier « Yougoslavie »**

- Une mission délicate dans le Nord de l'Albanie 27

**Armement**

- Les armes non létales 30

**Neutralité**

- Affaire de conscience 35

**Compte rendu**

- Un Suisse et une caméra contre Hitler 42

**Nouvelles brèves** 45**Revue des revues** 49**RMS-Défense Vaud** I-IV

## L'armée suisse à l'horizon de l'Armée 200X

L'ancienne Armée 61, même si elle a été continuellement adaptée, a conservé les mêmes structures pendant plus de 34 ans; la nouvelle Armée 95 a été conçue pour une durée de 10 ans mais, aujourd'hui 4 ans à peine après sa mise en place, on ne parle plus que de l'Armée 200X qui est appelée à lui succéder. Le 1<sup>er</sup> janvier 1998, le Département militaire fédéral est devenu le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). Durant cette décennie, l'effectif de son personnel a subi une réduction de 40%: il ne comptera désormais plus que 12000 collaborateurs. Entre 1991 et 2001, les dépenses militaires auront été réduites de 37% et, si l'on tient compte du programme de stabilisation 1998, le DDPS aura économisé environ 10 milliards de francs. Dans le domaine de la politique de sécurité de la Suisse, l'ouverture s'est accentuée avec la participation au Partenariat pour la paix.

■ **Cdt C Hans-Ulrich Scherrer<sup>1</sup>**

Le DDPS disposera, pour les années 1999 à 2001, d'un plafond de dépenses de 12,88 milliards, tout en restant soumis aux dispositions de la loi fédérale sur les finances de la Confédération. Les décisions prises lors de la Table ronde entraîneront des restrictions de 4% en 1999, de 8% en 2000 et de 12% en 2001, mais les bases juridiques du programme de stabilisation doivent encore être élaborées et passer devant le Parlement durant la session d'automne 1998. Le Conseil fédéral a admis quelques «soupapes de sécurité»:

– Le Département des finances examine la possibilité de simplifier les procédures administratives avec le Conseil fé-

déral, les commissions des finances et le Parlement pour tout ce qui touche aux simples redéploiements et aux transferts de crédits. Cela signifie qu'à la fin des années 1999 et 2000, les crédits restants pourront être reportés sur l'année suivante.

– Le Conseil fédéral pourra demander une augmentation des crédits de paiement en cas de transferts des tâches dans le domaine militaire (par exemple, la budgétisation décentralisée des affranchissements à forfait), en cas d'engagements extraordinaires de l'armée entraînant des conséquences financières importantes, en cas de renchérissement supérieur à 2% par rapport aux hypothèses de la planification financière 1999-2001.

– Si le programme de stabilisation engendre des coûts so-

<sup>1</sup> Il s'agit d'une version condensée et adaptée à la forme écrite de l'exposé tenu, le 20 juin 1998, par le chef de l'état-major général à l'assemblée des délégués de la Société suisse des officiers.